

2. Variation et hétérogénéité linguistiques

La chaîne parlée est, on le sait caractérisée par deux axes (syntagmatique et paradigmatique) à la jonction desquels se situent les unités, à quelque niveau qu'elles se situent : phonologique, morphologique. On appellera **joncture** la manifestation concrète de la jonction de ces deux axes. L'axe syntagmatique est celui où se donnent à voir les phénomènes de variation. Mais ces derniers ne sont identifiés comme tels que grâce à une mise en relation avec l'axe paradigmatique. Dans deux énoncés tels que :

(1) papie la pa bõ(G)
le papier n'est pas bon

(2) papie a pa bõ (M)
le papier n'est pas bon,

il y a une opposition paradigmatique la/a qui recouvre deux variantes dialectales (pouvant être diatopiques et/ou diaphasiques), qui ont respectivement pour théâtre de leur variation le lieu (Guadeloupe /Martinique) et/ou le locuteur. Nous avons donc deux énoncés différents avec le même référent. Par contre; on peut avoir un même énoncé avec deux référents différents. Soit, en effet :

(3) se kabrit la ka sote,

cet énoncé du créole martiniquais peut avoir deux sens, l'un pouvant être paraphrasé en :

(4) sé kabrit-la ka soté (les cabris sautent)

et l'autre en :

(5) sé kabrit-la ki ka soté (c'est le cabri qui saute).

Les unités se présentent de façon successive. Pour un même énoncé, à chaque joncture (lieu croisement des deux axes), il ne peut y avoir qu'une unité et une seule. Comme nous le suggère le phénomène d'amalgame (*ka* recouvrant en (5) *ki ka*), cette règle concerne le niveau phonologique (reposant sur la syllabe) et non pas morphologique. La grammaire générative, on le sait, établit une différence entre structure de surface (où se manifeste la parole dans sa dimension linéaire, temporelle, acoustique) et la structure profonde où n'intervient pas la notion de linéarité. En fait, l'axe syntagmatique est une pure vue de l'esprit, un artefact descriptif, dans la mesure où c'est seulement dans la parole consignée (à l'écrit, donc) qu'il existe la possibilité de figurer un axe avec un contexte gauche et un contexte droit (la spatialisation du système graphique utilisé impliquant un mouvement de gauche à droite). Le principe de non consignation de la parole orale fait que, en réalité, on n'a jamais affaire qu'à une syllabe à la fois. C'est dans la mémoire neuronale qu'opère le contexte selon une dimension exclusivement temporelle et non plus spatiale. L'écrit est relié à la temporalité, via la spatialité, tandis que l'oral n'est relié qu'à la temporalité. Cela dit, la question de la relation cognitive entre temporalité et spatialité n'est pas posée ici.

2. Variation et hétérogénéité linguistiques

Le chaîne parlée est, on le sait caractérisée par deux axes (syntagmatique et paradiigmatique) à la jonction desquels se situent les unités, à quelques niveaux qu'elles se situent : phonologique, morphologique. On appelle joncture la manifestation concrète de la jonction de ces deux axes. L'axe syntagmatique est celui où se déroule le processus de variation. Mais ces derniers ne sont identifiés comme tels que grâce à une mise en relation avec l'axe paradiigmatique. Les deux énoncés tels que :

- (1) papie la ka soé (M)
- le papier n'est pas bon
- (2) papie a pa té (M)
- le papier n'est pas bon

Il y a une opposition paradiigmatique là où recouvre deux variantes distinctes (peuvent être diatopiques et/ou diachroniques), qui ont respectivement pour référent de leur variation le lieu (Guadeloupe/Martinique) et/ou le temps. Nous avons donc deux énoncés différents avec le même référent. Par contre, on peut avoir un même énoncé avec deux référents différents. Soit, en effet :

- (3) se kaïré la ka soé
- cet énoncé du créole martiniquais peut avoir deux sens, l'un pouvant être paradiigmatique en :
- (4) se kaïré-la ka soé (les capres saoules)

et l'autre en :
(5) se kaïré-la ki ka soé (c'est le café qui saoules).
Les unités se présentent de façon successive. Pour un même énoncé, à chaque joncture (lien croisant des deux axes), il ne peut y avoir qu'une unité et une seule. Comme nous le suggère le phénomène d'amarçage (à recouvrant en (2) la ka), cette règle concerne le niveau phonologique (reposant sur le syllabe) et non pas morphologique. La grammaire générative, on le sait, établit une différence entre structure de surface (où se manifeste la parole dans sa dimension linéaire, temporelle, acoustique) et la structure profonde où n'intervient pas la notion de linéarité. En fait, l'axe syntagmatique est une pure vue de l'esprit, un artefact descriptif, dans la mesure où c'est seulement dans la parole conçue (à l'écrit, donc) qu'il existe la possibilité de figurer un axe avec un contexte gauche et un contexte droit (la spatialisation du système graphique réalisé impliquant un mouvement de gauche à droite). Le principe de non-assignation de la parole orale fait que, en réalité, on n'a jamais affaire qu'à une syllabe à la fois. C'est dans la mémoire neuronale qu'opère le contexte selon une dimension exclusivement temporelle et non plus spatiale. L'écrit est régi à la temporalité, via la spatialité, tandis que l'oral n'est régi qu'à la temporalité. Cela dit, la question de la relation cognitive entre temporalité et spatialité n'est pas posée ici.

En (4), nous avons une phrase simple, tandis que, en (5), nous avons une phrase complexe avec topicalisation, donc relativation (avec le morphème discontinu *sé... ki*). Entre (4) et (5), il y a une différence de structure qui ne renvoie pas à une différence variationnelle. Par contre entre (1) et (2), il y a une différence variationnelle, qui se trouve être, en l'occurrence, une différence d'ordre dialectal, distinguant le guadeloupéen du martiniquais.

Il y a lieu de ne pas confondre systématiquement variation et hétérogénéité linguistiques. Tous les faits de variation sont des faits d'hétérogénéité linguistique. Mais l'inverse n'est pas vrai : tous les faits d'hétérogénéité linguistique ne correspondent pas à de la variation. Soit les deux énoncés suivants (exemples fournis par Françoise GADET), leur représentation écrite fait apparaître divers phénomènes, notamment d'accumulation. Mais ce qui, vu sous l'angle de l'écrit, peut être traduit par l'idée d'accumulation, peut, sous l'angle de la non consignation de l'oral (Coursil 2002), être traduit par celle de « piétinement ». Dans les deux cas, la chaîne parlée ne se déroule pas de manière régulière. Une approche de la langue, dans une perspective générative peut mettre en évidence les phénomènes variationnels (correspondant donc à des compétences variées, donc à des variétés linguistiques différentes), mais pas les phénomènes de piétinement-accumulation, qui relèvent d'une grammaire de la performance et non pas d'une grammaire de la compétence.

Selon Françoise GADET, « avec l'oral, on a affaire à un fonctionnement de la linéarité dont le ressort n'est pas du même ordre qu'à l'écrit. Sa manifestation essentielle est l'impossibilité d'effacer : il n'y a pas de retour en arrière possible et une modification ne peut se faire qu'à travers une accumulation ». Elle analyse ce qu'elle appelle « scories » et que certains auteurs appellent « bourre », ou « bourrage ». Elle analyse ce mécanisme à propos du texte ci-dessous :

« On s'aperçoit vite, même sans poursuivre une étude qui s'appuierait sur la relation entre les scories et certains faits prosodiques comme les variations de débit, les ruptures de courbes intonatives, les pauses et les allongements vocaliques, que les phénomènes sont en nombre limité :

- les *eah*, hésitation ou remplissage ;
- les répétitions, portant la plupart du temps sur de « petits mots » (*le, et, plus, ce, à se, de, c'est...*), parmi lesquelles on distinguera celles qui conduisent à la persistance (*le le le le le le moyen*) de celles qui aboutissent à une modification (la les libertés formelles) ;
- liée à la catégorie précédente, la correction de petits mots, qui peut modifier le genre, le nombre, le choix parmi les membres d'une catégorie ; du moins pour le présent corpus, nous n'avons pas d'exemple de modification de catégorie, seulement des ajustements dans une option syntaxique ;
- la juxtaposition de mots pleins (*l'histoire de la structure*) sans qu'il soit possible de savoir s'il s'agit d'une apposition, d'une précision ou d'une rectification ;

- les amorces, parmi lesquelles nous distinguerons les amorces avortées (*ça fait une t ?*) et les anticipations de quelque chose qui sera réalisé plus loin (*les démocraties f?, parce que s ?*) ;
- les phrases inachevées, qui ne seront jamais complétées (*je pense que : ; une ville comme celle qui*) ;
- les incises, qui peuvent être plus ou moins longues et comporter elles-mêmes des incises internes, parmi lesquelles on peut également distinguer les cas où la séquence de départ sera finalement rétablie et celles où elle ne le sera pas)
- les phatiques et les ponctuants (*en quelque sorte, si j'ose dire, disons...*), qui ont la caractéristique de ne pas être intégrés à la structure syntaxique et, sur le plan phonique, d'avoir une faible intensité et aucune autonomie mélodique ;

Toutes ces scories, dont aucun discours n'est jamais totalement exempt, n'influencent que peu l'impression produite sur les auditeurs, du moins tant que le débit les absorbe. » (pp.50-52).

Texte 1. (français, tiré de l'ouvrage *Le français ordinaire*, de Françoise GADET, 1989, Armand Colin)

Texte 1 (PM)

Bon c'est oui c'est la nostalgie de :/d'essayer des bribes de de son passé à travers euh une ville comme celle qui / euh une ville en été qui est dé ? / Paris en été qui est déjà une ville qui est étrangère à elle-même parce que c'est le mois de juillet alors déjà / même si il habitait Paris lui semblait euh étrange parce que s /en plus c'est ? c'est Paris euh : ? en été alors c'est un Paris très:/ qui a l'air absent comme ça/désert/alors il essaie de retrouver des traces de choses d'il y a vingt ans et en plus c'est dans un Paris qui est complètement euh euh.

Texte 2 (JCM)

Oui effectivement je pense que : euh ? en France je ne parle pas pour d'autres pays bien sûr euh je pense que étant donné le le l'histoire la structure euh à la fois euh intellectuelle et et sociale de ce pays euh euh la : euh les démocraties f ? la : les libertés formelles c'est-à-dire ce qui fait la démocratie euh passe par un certain nombre de références qui sont des références euh de l'ordre du savoir c'est-à-dire un certain nombre de dates un certain nombre de noms euh 1789 Voltaire enfin j'en passe et euh : ça fait un t ? énorme différence avec euh des pays ? disons à tradition protestante où euh si j'ose dire le ? la référence aux libertés est plus plus ambiante / et euh : le le le le le moyen institutionnel par lequel cette ce ce ce savoir essentiel / cet accès en quelque sorte à à à à l'image des libertés euh se se fait cette institution euh c'est véritablement l'école et je dois dire de façon principale l'école publique.

Ces phénomènes de piétinement-accumulation traduisent des phénomènes d'hétérogénéité linguistique, lesquels diffèrent d'autres phénomènes d'hétérogénéité tels que ceux qui relèvent de la variation diatopique (concernant les lieux géographiques), diastratique (concernant la stratification sociale), diaphasique (concernant la variété des pratiques de chaque individu¹). La question est de savoir si cette hétérogénéité est ponctuelle ou si elle constitue une caractéristique inhérente à l'activité linguistique, laquelle ne se manifeste que dans et à travers la parole. En d'autres termes, si la parole est foncièrement hétérogène. Il apparaît que cette hétérogénéité tient à ce que Jacques COURSIL (2002) appelle l'**impréméditation** de la chaîne parlée, reliée au phénomène de **non consignation**. Tout énoncé a deux bornes : début et fin. C'est entre ces deux bornes que se situe la topique du présent, le moment du « nunc ».

Texte 2 (créole, recueilli par Vanessa JORITE (RFO, Radio, 16h20 (Emission « Alabordaj »))

- **Invité 1** : « ... Ou ka fè ron kay-la, épi an prensip sé kon sa nou kay woulé » (rire)
- **Invité 2** : « *Wi, sétadi, man ka profité pou pozé 'w an kèsion, paskè, yonn, ou di, zafè kannaval-la, bon ou pa a djè fè sa piske sé an kannaval permanan, lot koté-a Paulo di an zafè, wi mé bon, kannaval-la, èske sé pa an baay malgré tout ki ni an sans, mé ki manniè ou ka wè, paskè ni dé moun, ou wè, ki pé tonbé adan **an espèce d'attitude**, man pa sav ki manniè espliké sa, ou menm, kannaval-la ka ped limenm osi sans-li et tout **compte fait**, kannaval-la **normalement sou le plan sociologique** sé moun-lan ka di ke sé an bagay ki ka régulé, piske sé an **moment de dérision**, piske rich-la ka joué au pov, pov-la pé joué au rich, piti ka jwé gran, gran ka jwé piti ... »*
- **Invité 1** : « *Men man di 'w, lavi sé kannaval permanan, nou ka régulé en **permanence**, mé nou ka dérèglé en **permanence**, pas lè ou ka di ... Man ka pran an ka : sé timanmay-la ka vini an vest par egzanzp...* »
- **Invité 2** : « *An vest ?!* »
- **Invité 1** : « *An vest !* »
- **Invité 2** : « *Ki koté yo ka vini an vest la ?* »
- **Invité 1** : « *Yo ka vini lékol an vest, le lundi gras, adan mariage burlesque.* »
- **Invité 2** : « *A ! dakò* »

¹ Par exemple, un locuteur qui dit successivement : « je pense » et « j'pense ». On a là une variation diaphasique qui peut rejoindre une variation diastratique, en ce sens que la langue soutenue utilise la forme longue. En créole, l'opposition forme longue vs forme courte ne correspond pas à une opposition d'ordre diastratique. Soit, par exemple, la séquence : « ki moun k' ka vini ? » (forme courte) elle peut alterner avec « ki moun ki ka vini ? » (forme longue). Cela tient probablement au fait qu'il n'existe pas de tradition écrite créole capable d'imposer la forme longue comme étant la forme la plus correcte, donc normative. Cela nous conduira à une réflexion sur le notion de norme (Cours n° 3)

- **Invité 1** : « Ou wè baay-la ? Donk sé an manniè di wè sé moun-an. Gadé *accoutrement*-nou, manniè i yé, *donc* sa ki *important* adan baay tala sé ke kannaval-la vini an bagay *lucratif* kon Noël, kon *la Toussaint*, tout bagay'la *commercialisé*... »

- **Animateur (Paulo)** : « Nou poo fè ni la Toussaint, nou poo fè la Noël, zot ka palé-mwen di karnaval o swè-a ?!... »

- **Invité 1** : « Sé ou ki lansé déba, Paulo »

- **Animateur** : « An question man posé, zot ka fè an débat anlè kannaval, ou dako épi mwen, Vincent ? »

- **Invité 3** : « Tout bagay-la sé konmes, kous gomié-a osi » (rires)

